

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC-PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Reconst. Manège militaire Québec	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-151410/B	Date 2015-01-13
Client Reference No. - N° de référence du client EE520-151410	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCM-009-16291
File No. - N° de dossier QCM-4-37219 (009)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-02-23	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Thellend, François	Buyer Id - Id de l'acheteur qcm009
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2889 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA 3, PASSAGE DU CHIEN D'OR QUEBEC Québec G1R3Z8 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée VOIR DOC	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EE520-151410/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

QCM-4-37219

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcm009

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

EE520-151410

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP06 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

EXIGENCES OBLIGATOIRES

La clause IP09 – *Exigences obligatoires* présente les exigences obligatoires que doivent rencontrer les soumissions.

POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

Des changements ont été apportés, vous référer à CG2.1 de R2820D incluses aux Clauses et conditions uniformisés d'achats (CCUA)

GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire devra inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie devra représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission, quel que soit le montant de la soumission. Consultez l'IP15 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

CONDITIONS D'ASSURANCE

Le document « Attestation d'assurance » et ses instructions ont été remplacés, à l'annexe B. (L'Attestation d'assurance dûment complétée, n'est PAS requise lors du dépôt de soumission)

APPUYER LE RECOURS AUX APPRENTIS

Dans son Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada propose de soutenir l'embauche d'apprentis dans le cadre des projets de construction et d'entretien du gouvernement fédéral. Vous référer à IP16.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Introduction
- IP02 Dispositions relatives à l'intégrité, renseignements connexes
- IP03 Documents de soumission
- IP04 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP05 Conférence des soumissionnaires et visite des lieux
- IP06 Livraison des soumissions
- IP07 Révision des soumissions
- IP08 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP09 Exigences obligatoires
- IP10 Établissement de la soumission
- IP11 Compte rendu
- IP12 Période de validité des soumissions
- IP13 Documents de construction
- IP14 Surveillant à l'équité
- IP15 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IP16 Initiative de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Construction de Défense Canada pour l'embauche d'apprentis
- IP17 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2014-09-25)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance
- CS03 Remplacement d'individus spécifiques
- CS04 Dommages-intérêts

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1 FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET OU PROPRIÉTAIRE DE L'ENTREPRISE DU SOUMISSIONNAIRE

APPENDICE 3 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

APPENDICE 4 POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

APPENDICE 5 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète (se rapporter à l'IP06 "Livraison des soumissions") qui portera sur les qualifications, l'expérience et l'organisation du soumissionnaire (enveloppe 1 "qualifications"), ainsi que sur les prix et les conditions proposées (enveloppe 2 "prix").

IP02 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE – RENSEIGNEMENTS CONNEXES

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article IG01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-09-25). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

IP03 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2014-09-25)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP04 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues **au moins cinq (5) jours civils** avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP05 CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES ET VISITE DES LIEUX

Il y aura une conférence des soumissionnaires suivi d'une visite des lieux le 29 janvier 2015.

La conférence des soumissionnaires aura lieu à 09h30 dans la salle multifonctionnelle (2^{ième} étage), au 1550 avenue d'Estimauville, Québec (Québec), G1J 0C7. Dans le cadre de cette activité, on examinera la portée du besoin et il y aura une séance de question/réponse.

La visite des lieux se tiendra à 13h30, et le point de rassemblement sera dans la cour arrière du Manège en passant par l'entrée de gauche du Manège militaire situé au 805 avenue Wilfrid Laurier est, Québec (Québec). Les individus qui participent à la visite des lieux devront prévoir la tenue vestimentaire suivante: botte de sécurité et casque de protection.

Les soumissionnaires sont priés de communiquer par courriel avec francois.thellend@tpsgc-pwgsc.gc.ca avant la visite/conférence pour confirmer leur présence. Ils devraient fournir à l'autorité contractante, par écrit, une liste des personnes qui assisteront à la visite/conférence, des questions qu'ils souhaitent y voir abordées et la langue préférée d'interaction (anglais ou français), et ce, au plus tard le lundi 26 janvier à 16h00. TPSGC se réserve le droit de limiter le nombre de participants à deux (2) personnes par soumissionnaire.

Il est recommandé que les soumissionnaires qui ont l'intention de déposer une soumission assistent à la visite des lieux et à la conférence ou y envoient un représentant. Toutefois, toute précision ou tout changement apporté à l'appel d'offres à la suite de la visite/conférence des soumissionnaires sera inclus dans l'appel d'offres, sous la forme d'une modification. Les soumissionnaires qui ne participeront pas à l'activité pourront tout de même présenter une soumission.

IP06 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes » selon lequel le soumissionnaire présente le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé dans une première enveloppe et le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre document exigé dans une deuxième enveloppe. Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions, c'est-à-dire:

Réception des soumissions - TPSGC
1550, Avenue D'Estimauville
Québec (Québec)
G1J 0C7

La soumission doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Avant de présenter sa soumission, le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications (Appendice 5) ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 – QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.

Les documents à inclure dans l'enveloppe 1:

- a. Appendice 5 - Formulaire de qualifications (1 original + 5 copies)
- b. Appendice 2 - Liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire

4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation ainsi que tout autre document exigé rempli doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
- Les documents à inclure dans l'enveloppe 2:**
 - a. Formulaire de soumission et d'acceptation
 - b. Tableau des prix de l'Appendice 1 - Formulaire de prix combinés
 - c. Garantie de soumission
5. Après l'ouverture publique des enveloppes 2 - prix, une (1) copie électronique du **Tableau des prix** de l'Appendice 1 - Formulaire de prix combinés en **format Excel** devra être soumise à l'adresse courriel suivante :
QueReceptionSoumissionsQc.QueSupplyTendersReceptionQc@tpsgc-pwgsc.gc.ca
6. La soumission doit être en dollars canadiens. La protection de fluctuation du taux de change n'est pas offerte. Toute demande de protection de fluctuation du taux de change ne sera pas considérée.
7. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP07 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le **418-648-2209**.

IP08 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions. Seulement une liste des noms d'entreprises ayant déposées sera dressée et lu à haute voix. Cette liste pourra être obtenue en téléphonant au numéro de téléphone (418) 649-2888.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé : cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les exigences techniques obligatoires. À la date et à l'heure de clôture de la demande de soumissions, le soumissionnaire doit respecter les exigences techniques obligatoires mentionnées à l'article IP09 et fournir le formulaire de qualifications de l'Appendice 5 pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Toute soumission qui ne respecte pas l'une ou l'autre des exigences techniques obligatoires de l'article IP09 sera déclarée non conforme et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Une date d'ouverture de l'enveloppe 2 - Prix - sera établie par TPSGC suite à l'évaluation de l'enveloppe 1 et les entrepreneurs ayant déposés une soumission seront invités à assister.

4. Après la séance d'ouverture publique des Enveloppes 2, on peut demander les résultats quant aux prix des soumissions en téléphonant au numéro de téléphone (418) 649-2888.
5. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
6. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.

IP09 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Au dépôt des soumissions, le soumissionnaire doit respecter les exigences obligatoires énumérées ci-après et fournir les informations et documents nécessaires pour démontrer qu'il se conforme à ces exigences. Toute soumission qui ne rencontre pas l'une ou l'autre de ces exigences obligatoires sera déclarée non recevable.

Exigences administratives obligatoires	Référence
Signature	Le soumissionnaire doit signer sa soumission. Voir page 1 et/ou la clause SA08 de l'appel d'offres.
Code de conduite et attestation	Le soumissionnaire doit se conformer aux modalités du code de conduite pour l'approvisionnement, disponible à l'adresse: http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html Voir article IG01 de la clause R2710T , disponible à l'adresse: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2710T/14

Exigences financières obligatoires	Référence
Garantie de soumission	Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission, <u>quel que soit le montant de la soumission</u> Voir clause IP15 de l'appel d'offres.
Tableaux des prix	Le soumissionnaire doit utiliser les tableaux des prix présentés à l' Appendice 1 .

Exigences techniques obligatoires	Référence
Qualifications	Voir Appendice 5 .

IP10 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP11 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP12 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP12 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP13 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une (1) copie électronique des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Aucune copie papier ne sera fournie à l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP14 SURVEILLANT À L'ÉQUITÉ

Les services d'un surveillant de l'équité seront retenus dans le cadre du processus d'appel d'offres.

IP15 EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION

Le paragraphe 1 de l'article IG08 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission (enveloppe 2 - Prix, voir clause IP06) une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission, quel que soit le montant de la soumission. Les taxes applicables ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du montant de la garantie de soumission qui peut être exigée.

Le paragraphe 8 de l'article IG08 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

La garantie de soumission viendra à échéance ou sera retournée, dans des délais raisonnables, suivant :

- a) la date de fermeture des soumissions, pour un soumissionnaire dont la soumission est non conforme; et
- b) la date de fin de la période de validité des soumissions, pour les soumissionnaires dont la soumission est conforme; et
- c) la réception de la garantie contractuelle, pour le soumissionnaire retenu; ou
- d) l'annulation de l'invitation pour tous les soumissionnaires.

IP16 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ET CONSTRUCTION DE DÉFENSE CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Dans le Plan d'action économique (PAE) de 2013, le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Par l'entremise du Plan d'action économique de 2013 et de son appui aux programmes de formation, le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées (APPENDICE 4) aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à l'APPENDICE 3. Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à l'APPENDICE 3

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrérés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

IP17 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes [Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra)

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle
[Http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html)

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/index-fra.html>

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

TPSGC, Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html#f229>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-
conseils <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE (voir Annexe A)

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 REMPLACEMENT D'INDIVIDUS SPÉCIFIQUES

1. Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de l'individu et fournir:
 - a) le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
 - b) la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au CS03 2). Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.
4. La non-disponibilité d'un individu particulier parce qu'il exécute des travaux pour un autre projet, au nom de l'entrepreneur ou à sa demande, ne sera pas jugée comme un motif indépendant de la volonté de l'entrepreneur, conformément à la CS03 1).

CS04 DOMMAGES-INTÉRÊTS

1. Généralités
 - 1.1 Si l'entrepreneur ne satisfait pas à certaines obligations contractuelles, il accepte de verser au Canada des dommages-intérêts fixés à l'avance au montant indiqué dans les articles de la présente. Le montant total des dommages-intérêts fixés à l'avance ne doit pas dépasser 1 p. 100 du montant du contrat.
 - 1.2 Le Canada et l'entrepreneur conviennent que les montants cités dans la présente clause sont leur meilleure estimation de la perte encourue par le Canada si les situations précitées se produisent, qu'ils n'ont pas pour but d'imposer une sanction et qu'ils ne doivent pas être interprétés en ce sens.
 - 1.3 Le Canada est autorisé en tout temps à retenir, recouvrer ou déduire tout montant de dommages-intérêts fixés à l'avance dû et impayé aux termes de la présente clause et de prélever ces montants de toute somme due à l'entrepreneur par le Canada.

1.4 Rien dans la présente clause ne doit être interprété comme limitant les droits et recours dont le Canada peut par ailleurs se prévaloir aux termes du contrat.

2. Dommmages-intérêts pour le dommage causé aux arbres

2.1 L'entrepreneur pourrait devoir verser au Canada, à titre de dommages-intérêts liquidés, la somme indiquée au tableau ci-dessous pour les dommages causés aux arbres. Une compensation monétaire est appliquée pour chacune des blessures causées aux arbres. Le calcul des dommages-intérêts s'établit comme suit :

	Description	Dommmages-intérêts
1	surface blessée de 0 @ 100 cm ²	75,00 \$
2	surface blessée de 100 @ 200 cm ²	150,00 \$
3	surface blessée de plus de 200 cm ²	300,00 \$
4	Si une blessure dépasse 50% de la circonférence totale du tronc, le client considère l'arbre comme une perte totale	Le montant sera établi selon l'évaluation de la valeur de base de l'arbre par le spécialiste représentant le client.

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:
 - CG1 Dispositions générales R2810D (2014-09-25);
 - CG2 Administration du contrat R2820D (2014-09-25);
 - CG3 Exécution et contrôle des travaux R2830D (2014-03-01);
 - CG4 Mesures de protection R2840D (2008-05-12);
 - CG5 Modalités de paiement R2850D (2014-06-26);
 - CG6 Retards et modifications des travaux R2860D (2013-04-25);
 - CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat R2870D (2008-05-12);
 - CG8 Règlement des différends R2882D (2008-12-12);
 - CG9 Garantie contractuelle R2890D (2014-06-26);
 - CG10 Assurances R2900D (2014-06-26);
 - Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1 R2950D (2014-06-26);
 - Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Reconstruction du Manège militaire Voltigeurs de Québec (Grande Allée)
805, avenue Wilfrid Laurier est
Québec (Québec)

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de **cent vingt (120) jours** suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 PÉRIODE DU CONTRAT

La période du contrat est **de l'attribution du contrat jusqu'au 30 novembre 2017.**

Veillez vous référer à l'article 1.3 de la section 01 11 01 "Informations générales sur les travaux" du devis pour connaître l'ordre d'exécution des travaux et les contraintes d'occupation du bâtiment.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission et modifié par l'article IP15 du présent appel d'offres.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigé par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans les montants forfaitaires représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU 1 – Tableau des prix forfaitaires

Article	Réf. au devis	Description	Montant total ferme
1.	Division 1	EXIGENCES GÉNÉRALES	\$
2.	Division 2	CONDITIONS EXISTANTES (Démolition, etc...)	\$
3.	Division 3	BÉTON	\$
4.	Division 4	MAÇONNERIE	
4.1		Maçonnerie patrimonial	\$
4.2		Maçonnerie contemporaine	\$
5.	Division 5	MÉTAUX	\$
6.	Division 6	BOIS, PLASTIQUE ET COMPOSITES (Charpenterie, etc...)	\$
7.	Division 7	ISOLATION THERMIQUE ET ÉTANCHÉITÉ	\$
8.	Division 8	OUVERTURES ET FERMETURES (Portes, fenêtres, etc...)	\$
9.	Division 9	REVÊTEMENT DE FINITION (Plâtre, revêtement de sol, peinture, etc...)	\$
10.	Division 10	SPÉCIALITÉS (Cloisons, etc...)	\$
11.	Division 11	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	\$
12.	Division 12	AMEUBLEMENT	\$
13.	Division 14	SYSTÈMES DE TRANSPORTEURS (Ascenseurs)	\$
14.	Division 21	LUTTE CONTRE LES INCENDIES	\$
15.	Division 22	PLOMBERIE	\$
16.	Division 23	CHAUFFAGE, VENTILATION ET CONDIONNEMENT D'AIR	\$

Article	Réf. au devis	Description	Montant total ferme
17.	Division 25	AUTOMATISATION INTÉGRÉE	\$
18.	Division 26	ÉLECTRICITÉ	\$
19.	Division 27	COMMUNICATIONS	\$
20.	Division 28	SÉCURITÉ ET PROTECTION ÉLECTRONIQUE	\$
21.	Division 31	TERRASSEMENT	\$
22.	Division 32	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	\$
23.	Division 33	SERVICES D'UTILITÉS (Aqueduc, égout, etc...)	\$
TOTAL - Prix forfaitaires (taxes en sus):			\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires. Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

TABLEAU 2 – Tableau des prix unitaires

Article	Description	Quantité estimative	Unité	Prix unitaire ferme	Montant total calculé
24.	<u>GESTION DES SOLS CONTAMINÉS</u>				
24.1	Disposition des sols excavés contaminés :				
a)	- A-B contaminés en HP _{C10-C50} et/ou HAP et/ou Métaux	3500	t.met	\$	\$
b)	- B-C contaminés en HP _{C10-C50} et/ou HAP et/ou Métaux	9500	t.met	\$	\$
c)	- C-RESC (D) en HP _{C10-C50} et/ou HAP et/ou Métaux	11500	t.met	\$	\$
24.2	Sondage supplémentaire pour caractérisation des sols	6	unité	\$	\$
24.3	Entreposage temporaire (secteurs non-caractérisés)	750	m ³	\$	\$
24.4	Traitement in situ ou élimination hors site des eaux contaminées	2000	litre	\$	\$
24.5	Puits d'exploration pour recherche réservoir de stockage de produits pétroliers	3	unité	\$	\$

Article	Description	Quantité estimative	Unité	Prix unitaire ferme	Montant total calculé
25.	<u>CIVIL</u>				
25.1	Généralités				
25.1.1	Taux horaire d'une équipe de recherche, excavation et enlèvement de la conduite de gaz réverbère	30	heure	\$	\$
25.1.2	Puits d'exploration	10	unité	\$	\$
25.1.3	Remblai sans retrait	80	m ³	\$	\$
25.1.4	Isolation thermique HI-60 (50 mm d'épaisseur)	100	m ²	\$	\$
25.1.5	Pierre concassée 20 mm nette enrobée d'une membrane géotextile en remplacement du sable sous les conduites	150	t.met	\$	\$
25.2	Réseau d'eau potable				
25.2.1	Conduite d'eau potable incluant excavation, remblayage et excavation 1 ^{re} classe de :				
a)	- 19 mm Ø en matériaux composites (polyéthylène, aluminium)	120	m.lin.	\$	\$
b)	- 100 mm Ø en fonte classe 350	10	m.lin.	\$	\$
b)	- 150 mm Ø en PVC DR-18	110	m.lin.	\$	\$
c)	- 200 mm Ø en fonte classe 350	15	m.lin.	\$	\$
25.2.2	Vanne de :				
a)	- 19 mm Ø	1	unité	\$	\$
b)	- 150 mm Ø	2	unité	\$	\$
c)	- 200 mm Ø avec poteau d'indicateur de vanne (P.I.V.)	1	unité	\$	\$
25.2.3	Poteau d'incendie	1	unité	\$	\$
25.2.4	Raccordement au réseau existant d'eau potable de :				
a)	- 100 mm Ø	1	unité	\$	\$
b)	- 150 mm Ø	2	unité	\$	\$
c)	- 200 mm Ø	1	unité	\$	\$
25.3	Réseau d'égout sanitaire et d'égout pluvial				
25.3.1	Conduite d'égout sanitaire incluant excavation, remblayage et excavation 1 ^{re} classe de :				
a)	- 150 mm Ø	15	m.lin.	\$	\$
b)	- 200 mm Ø	60	m.lin.	\$	\$

Article	Description	Quantité estimative	Unité	Prix unitaire ferme	Montant total calculé
25.3.2	Conduite d'égout pluvial incluant excavation, remblayage et excavation 1 ^{re} classe de :				
a)	- 150 mm Ø	20	m.lin.	\$	\$
b)	- 200 mm Ø	90	m.lin.	\$	\$
c)	- 300 mm Ø	185	m.lin.	\$	\$
d)	- 375 mm Ø	15	m.lin.	\$	\$
e)	- 450 mm Ø	135	m.lin.	\$	\$
25.3.3	Conduite de refoulement de 75 mm Ø incluant excavation, remblayage et excavation 1 ^{re} classe	30	m.lin.	\$	\$
25.3.4	Regard d'égout sanitaire de 900 mm Ø (S-1, S-2)	2	unité	\$	\$
25.3.5	Regard d'égout pluvial de :				
a)	- 900 mm Ø (P-1, P-2, P-3, P-6 à P-9)	6	unité	\$	\$
b)	- 1200 mm Ø (P-3, P-4, P-5)	3	unité	\$	\$
c)	- 1200 mm Ø avec fond de granit (P-9)	1	unité	\$	\$
25.3.6	Regard-puisard avec base de 1200 mm Ø et grille auto-ajustable de 752 mm Ø (RP-1)	1	unité	\$	\$
25.3.7	Puisard avec de base de 750 mm Ø et grille :				
a)	- auto-ajustable de 350 mm x 600 mm (PU-7 à PU-10)	4	unité	\$	\$
b)	- décorative et cadre standard de 350 mm x 600 mm (PU-1 à PU-6)	6	unité	\$	\$
25.3.8	Cadres et grilles de puisards à changer	4	unité	\$	\$
25.3.9	Tranchée drainante	65	m.lin.	\$	\$
25.3.10	Raccordement au réseau existant d'égout sanitaire	3	unité	\$	\$
25.3.11	Raccordement au réseau existant d'égout pluvial	2	unité	\$	\$
25.4 Voirie					
25.4.1	Structure de chaussée :				
a)	- Structure de chaussée type 1 (sous chaussée Manège militaire, stationnement CCBN et avenue Wilfrid-Laurier incluant déblai et excavation 1 ^{re} classe)	4500	m ²	\$	\$
b)	- Structure de chaussée type 2 (sous zones pour piétons, piste cyclable et rue George-VI incluant déblai et excavation 1 ^{re} classe)	550	m ²	\$	\$
25.4.2	Bordure :				

Article	Description	Quantité estimative	Unité	Prix unitaire ferme	Montant total calculé
a)	- Bordure de béton incluant structure de chaussée type 1	80	m.lin.	\$	\$
b)	- Mise en place de bordure de pierre incluant structure de chaussée type 1	600	m.lin.	\$	\$
c)	- Mise en place de bordure de pierre incluant surépaisseur MG-20	100	m.lin.	\$	\$
25.4.3	Trottoir ou dalle de béton :				
a)	- Trottoir de béton monolithique incluant structure de chaussée type 1	60	m.lin.	\$	\$
b)	- Trottoir de béton avec bordure de granite intégrée incluant structure de chaussée type 1	185	m.lin.	\$	\$
c)	- Dalle de béton incluant structure de chaussée type 2	70	m ²	\$	\$
d)	- Dalle de béton pour dallage de pierre incluant structure de chaussée type 2	830	m ²	\$	\$
25.4.4	Enrobés bitumineux :				
a)	- EB-14	750	t.met.	\$	\$
b)	- EB-10s	305	t.met.	\$	\$
c)	- EB-10c	15	t.met.	\$	\$
25.4.5	Réfection cours d'eau	190	m.lin.	\$	\$
25.4.6	Poteau de protection	2	unité	\$	\$
25.4.7	Drain de fondation de 100 mm Ø				
a)	- 100 mm Ø	155	m.lin.	\$	\$
b)	- 150 mm Ø	115	m.lin.	\$	\$
25.4.8	Empierrement 100-300 incluant membrane géotextile	20	m ³	\$	\$
TOTAL - Prix unitaires calculés (taxes en sus):					\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES POUR QUANTITÉS ADDITIONNELLES

Le tableau des prix unitaires pour les quantités additionnelles complémentaires à celles prévues aux plans et devis est assujéti à un arrangement à prix unitaires. Le prix unitaire pour les quantités additionnelles ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires pour quantités additionnelles.

Notes applicables aux articles du Tableau 3:

1. Les éléments d'ouvrage prévus aux plans et devis seront payés selon les montants figurant aux tableaux 1 et 2. Seules les quantités en supplément aux quantités contenues dans les plans et devis seront mesurées sur le chantier par l'Entrepreneur et certifiées par le Représentant du Ministère et seront payés en fonction des prix unitaires indiqués dans le Tableau des Prix Unitaires des quantités additionnelles qui fait partie de la formule de soumission. La méthode utilisée pour mesurer les quantités sur le chantier doit être approuvée par le Représentant du Ministère. Se reporter aux diverses sections du devis pour les exigences relatives à chaque unité d'ouvrage.
2. Aucun frais additionnel ne sera permis pour des coûts supplémentaires aux prix unitaires du tableau comme les frais généraux et les bénéfiques, temps double les fins de semaine, les frais d'administration, la location d'échafaudage, le chauffage en conditions d'hiver ou les frais de gestion.
3. Les prix unitaires comprennent tous les frais, incluant les frais d'administration et profit de l'Entrepreneur et de ses sous-traitants, sauf les taxes, et ils seront identiques lorsqu'utilisés en tant que frais supplémentaire et/ou en tant que crédit.
4. Le prix unitaire ainsi que le montant total estimé pour chacun des items dans la liste doit être obligatoirement fourni par l'entrepreneur.
5. La portée des travaux inclus pour chaque est telle que décrite au devis et aux plans en référence dans le tableau.
6. L'entrepreneur devra fournir l'avancement précis des quantités exécutées supplémentaires aux plans et devis pour chaque item au tableau à chacune de ses demandes de paiement. Ces quantités seront validées par le Représentant du Ministère. L'Entrepreneur devra émettre un dossier d'avancement mensuel sur les plans indiquant toutes les interventions additionnelles effectuées et les superficies supplémentaires le 25 de chaque mois. Les quantités supplémentaires doivent être validées sur le chantier avec le Représentant du Ministère et l'Entrepreneur sur une base mensuelle.

TABLEAU 3 – Tableau des prix unitaires pour quantités additionnelles

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
TRAVAUX DE MAÇONNERIE PATRIMONIALE						
26	Section 040341 Détail no. 1/A-550	Consolidation des pierres fracturées et des fissures profondes: prévoir une longueur moyenne de 400mm pour les fissures et deux tiges filetées de 12mm diam en acier inoxydable de 300mm de longueur noyées dans l'époxy. Voir aussi la note 1 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	75	_____ \$	_____ \$
27	Section 040341 Détail no. 2/A-550	Réparation de fissures de surface : enlever les réparations antérieures, nettoyer les surfaces, réparer la fissure avec un coulis d'injection. Voir aussi la note 2 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	150	_____ \$	_____ \$
28	Section 040342 Détail no. 3/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de parement à bossage en calcaire Château-Richer (Type 1) à remplacer dans zone non-démontée. Dimensions de 300mmx250mmx200mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre, les ancrages ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Voir aussi la note 3A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	125	_____ \$	_____ \$
29	Section 040342 Détail no. 4/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de parement à remplacer par une pierre clé en calcaire de Château-Richer (Type 1) dans une zone non-démontée. Dimensions de 300mmx250mmx500mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre, les ancrages ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Voir aussi la note 3B dans la légende des interventions extérieures.	Unité	75	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
30	Section 040342	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de parement à bossage en calcaire Château-Richer (Type 1) à remplacer dans zone de démontage de type 6A et/ou 6B. Dimensions de 300mmx250mmx200mm. Comprend l'achat, la transformation et le transport de la pierre au chantier. Tous les coûts reliés aux activités reliées à la pose de la pierre sont couverts par les opérations de démontage/remontage. Voir aussi la note 3C dans la légende des interventions extérieures.	Unité	250	_____ \$	_____ \$
31	Section 040342	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de parement à remplacer par une pierre clé en calcaire de Château-Richer (Type 1) dans dans une zone de démontage de type 6A et/ou 6B. Dimensions de 300mmx250mmx500mm. Comprend l'achat, la transformation et le transport de la pierre au chantier. Tous les coûts reliés aux activités reliées à la pose de la pierre, sont couverts par les opérations de démontage/remontage. Voir aussi la note 3D dans la légende des interventions extérieures.	Unité	100	_____ \$	_____ \$
32	Section 040342 Détail no. 3/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de parement à bossage en calcaire St-Marc (Type 2) à remplacer dans zone non-démontée. Dimensions de 600mmx400mmx250mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre, les ancrages ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 3A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
33	Section 040342 Détail no. 3/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de fondations en calcaire St-Marc à remplacer dans zone non-démontée. Dimensions de 600mmx300mmx250mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre, les ancrages, ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité.	Unité	25	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
34	Section 040342 Détail no. 3/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de taille parement "plat" en calcaire St-Marc (Type no.3) à remplacer dans zone non-démontée. Dimensions de 450mmx300mmx250mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Voir aussi la note 3A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
35	Section 040342 Détail no. 3/A-550	Remplacement d'éléments de maçonnerie : pierre de taille parement "mouluré" en calcaire St-Marc (Type no.3) à remplacer dans zone non-démontée. Dimensions de 450mmx300mmx250mm. Comprend le retrait de la pierre, la réparation du substrat, la fourniture et la pose de la nouvelle pierre ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 3A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
36	Section 040342 Coupe no. 4/A-400	Remplacement 1 pierre de corniche : 1 pierre de corniche moulurée en tête de mur du bâtiment central en calcaire de St-Marc dans une zone de démontage 6A. Comprend l'achat, la transformation et le transport de la pierre au chantier. Tous les coûts reliés aux activités reliées à la pose de la pierre sont couverts par les opérations de démontage/remontage. Voir aussi la note 3C dans la légende des interventions extérieures.	Unité	5	_____ \$	_____ \$
37	Section 040342 Feuille no. A-401	Remplacement 1 pierre d'allège en pierre : 1 pierre d'allège moulurée des fenêtres passantes du bâtiment central en calcaire de St-Marc dans une zone de démontage 6B. Comprend l'achat, la transformation et le transport de la pierre au chantier. Tous les coûts reliés aux activités reliées à la pose de la pierre sont couverts par les opérations de démontage/remontage. Voir aussi la note 3C dans la légende des interventions extérieures.	Unité	4	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
38	Section 040343	Remplacement substrat de pierre: Ravaler le substrat en pierres à moellon de 450mm et remplacer par un substrat de moellon neufs en calcaire St-Marc. Dimensions moyennes des pierres à moellon 200x200x200mm. Comprend le retrait et le ravalement du substrat existant, la réparation et le rejointoiement du substrat résiduel exposée à 100% , la fourniture et la pose de la nouvelle pierre à moellon ainsi que le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité.	m.ca.	50	_____ \$	_____ \$
39	Section 040341 Détail no. 5/A-550	Réparation au mortier de restauration moyen : prévoir une dimension moyenne de 76mmx76mm x19mm ep. Voir aussi la note 4 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	20	_____ \$	_____ \$
40	Section 040341 Détail no. 5/A-550	Réparation au mortier de restauration petit : prévoir une dimension moyenne de 25mmx25mm x12mm ep. Voir aussi la note 4 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	20	_____ \$	_____ \$
41	Section 040341 Détails no. 6 et 8/A- 550	Réparation avec flipot plat - grand : prévoir une dimension moyenne de 200mmx200mmx200mm ep avec calcaire de St-Marc et/ou pierre existante réutilisée. Voir aussi la note 5-A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	20	_____ \$	_____ \$
42	Section 040341 Détails no. 7 et 8/A- 550	Réparation avec flipot plat - petit : prévoir une dimension moyenne de 50mmx50mmx75mm ep avec calcaire de St-Marc et/ou pierre existante réutilisée. Voir aussi la note 5-B dans la légende des interventions extérieures.	Unité	30	_____ \$	_____ \$
43	Section 040341 Détails no. 6 et 8/A- 550	Réparation avec flipot mouluré - grand : prévoir une dimension moyenne de 200mmx200mmx200mm ep avec calcaire de St-Marc et/ou pierre existante réutilisée. Voir aussi la note 5-A dans la légende des interventions extérieures.	Unité	20	_____ \$	_____ \$
44	Section 040341 Détails no. 7 et 8/A- 550	Réparation avec flipot mouluré - petit : prévoir une dimension moyenne de 50mmx50mmx75mm ep avec calcaire de St-Marc et/ou pierre existante réutilisée. Voir aussi la note 5-B dans la légende des interventions extérieures.	Unité	25	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
45	Section 040343 Feuilles no. A-400@A- 409a	Travaux de démontage / remontage de la maçonnerie pleine profondeur : Démolir la pierre de parement et démolir le substrat en pierre ou en briques sur toute la profondeur. Reconstruire le mur de substrat et remonter le parement. Voir aussi la note 6A dans la légende des interventions extérieures.	m.ca.	25	_____ \$	_____ \$
46	Section 040343 Feuilles no. A-400@A- 409a	Travaux de démontage / remontage de la maçonnerie en profondeur : Démolir la pierre de parement et démolir le substrat en pierre ou en briques sur toute la profondeur. Reconstruire le mur de substrat et remonter le parement. Voir aussi la note 6B dans la légende des interventions extérieures.	m.ca.	75	_____ \$	_____ \$
47	Section 040343 Détail 9/A-550	Travaux de démontage / remontage du parement : Démolir la pierre de parement déplacée et la remonter en l'alignant avec la pierre adjacente. Comprend les réparations sur les pierres adjacentes endommagées par ces travaux, les ancrages, le rejointoiement, la cure et le contrôle de la qualité. Voir aussi la note 6C dans la légende des interventions extérieures.	m.ca.	150	_____ \$	_____ \$
48	Sections 040343 040331	Travaux de remplacement du substrat en brique extérieur: Démolir le substrat en brique sur deux rangs d'épaisseur supplémentaires. Rejointoyer à 100% le rang de brique existant exposé et rebâtir les deux rangs de brique démolis avec un brique d'argile neuve en rouge. Voir aussi la note 21 dans la légende des interventions extérieures.	m.ca.	150	_____ \$	_____ \$
49	Section 040519 Détail no. 4/A-551	Ancrage pour pierre de Type 1: ancrage de type BL en acier inoxydable de 6mm d'épaisseur par 38mm de largeur avec une longueur variable pouvant aller jusqu'à 500mm. L'ancrage est perforé et muni d'un goujon en acier inoxydable fileté de 10mm de diamètre et de 75mm de longueur. Les ancrages de type 1 sont utilisés pour ancrer les pierres de parement au substrat. Les pierres doivent être pré-perçées avant la pose des goujons qui sont noyées dans le mortier. Voir les dessins pour la quantité et l'emplacement des ancrages de type 1. Prévoir deux ancrages de type 1 pour chacune des pierres identifiées à ancrer aux plans.	Unité	150	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
50	Section 040519	Ancrage pour pierre de Type 2A: crampe en acier inoxydable de 6mm d'épaisseur par 50mm de largeur avec une longueur variable pouvant aller jusqu'à 600mm. Voir les dessins pour la quantité et l'emplacement des ancrages de type 2A. Les ancrages de type 2A sont utilisés pour ancrer les armoiries, les jambages des fenêtres passantes, les allèges des fenêtres passantes du Bâtiment Central et les grosses pierres de taille des tourelles et aux autres endroits indiqués aux plans.	Unité	50	_____ \$	_____ \$
51	Section 040519	Ancrage pour pierre de Type 2B: crampe en acier inoxydable robuste de 10mm d'épaisseur par 50mm de largeur avec une longueur variable pouvant aller jusqu'à 700mm. Voir les dessins pour la quantité et l'emplacement des ancrages de type 2B. Les ancrages de type 2B sont utilisées pour ancrer les pierre de la corniche du Bâtiment Central et des deux tours carrées et aux autres endroits indiqués aux plans. Les pierres doivent être ravalée pour encastrer la crampe dans la surface sur le dessus de la pierre. Prévoir 2 crampes par pierre de corniche.	Unité	20	_____ \$	_____ \$
52	Section 040519	Ancrage pour pierre de Type 3: goujon en acier inoxydable de 10mm de diamètre par 100mm de longueur sauf lorsqu'indiqué autrement aux plans. Voir les dessins pour la quantité et l'emplacement des ancrages de type 3. Les ancrages de type 3 sont utilisées pour connecter deux pierres ensemble aux endroits indiqués aux dessins.	Unité	75	_____ \$	_____ \$
53	Section 040519 Détail no. 1/A-551	Ancrage pour pierre de Type 4: Ancrages de type 4 connecté à un ancrage Cintec. Voir devis.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
54	Section 040341	Pierre à desquamer : Enlever les plaques de pierre délitées ou lâches et façonner uniformément la surface. Prévoir une surface type 450Xmm x 400mm. Voir aussi la note D dans la légende des interventions extérieures.	Unité	50	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
55	Section 040341	Pierre à boucharder : Boucharder la surface de la pierre afin de s'agencer au fini des pierres adjacentes soit une boucharde de même grosseur et densité. Prévoir une surface type de 450mm x 400 mm. Voir aussi la note B dans la légende des interventions extérieures.	Unité	35	_____ \$	_____ \$
56	Section 040341 Détail no. 2/A-551	Ancrages à enlever : Retirer l'ancrage au moyen d'un forage, enlever la pièce métallique, installer un joint de néoprène et insérer un flipot de pierre. Voir aussi la note 12 dans la légende des interventions.	Unité	75	_____ \$	_____ \$
57	Section 040331	Bois brûlé à remplacer par de la brique : Retirer les morceaux de bois et les fonds de clouage calcinés et rebâtir les cavités avec une maçonnerie br brique d'argile rouge neuve. Prévoir une dimension de 300x300m sur deux rangs de brique de profondeur. Voir aussi la note 13 dans la légende des interventions.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
58	Section 041100 Voir détails typiques en structure	Ancrage de type Cintec de 2.4 m de longueur et de 25mm diam. : Fournir et installer un nouvel ancrage Cintec de 2.4 mètres. Retirer la pierre de parement, effectuer le forage, poser l'ancrage Cintec avec connecteur intégré pour la pierre et réinstaller la pierre. Refaire le rejointoiement de surface. Voir aussi la note 15 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	5	_____ \$	_____ \$
59	Section 041100 Voir détails typiques en structure	Ancrage de type Cintec de 1.2 m de longueur et de 12mm diam. : Fournir et installer un nouvel ancrage Cintec de 1.2 mètres. Retirer la pierre de parement, effectuer le forage, poser l'ancrage Cintec avec connecteur intégré pour la pierre et réinstaller la pierre. Refaire le rejointoiement de surface. Voir aussi la note 15 dans la légende des interventions extérieures.	Unité	7	_____ \$	_____ \$
60	Section 041100	Ancrage de type Helifix (helicoidal en acier inoxydable). : Fournir et installer un nouvel ancrage hélicoïdal en acier inoxydable de type Helifix. Ancrage a 10mm de diam et 900 mm de longueur. Il est inséré dans un noint de mortier selon le détail typique en structure.	Unité	20	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
61	Section 040308 Détails 5 et 6/A- 420	Couvre-joint en plomb de type Weathercap : Fournir et poser un nouveau couvre-joint en plomb de type Weathercap (joint de type 5) de 25mm de largeur et noyé dans le scellant selon les détails typiques. Voir aussi la note 18 dans la légende des interventions extérieurs.	m.linéai re.	30	_____ \$	_____ \$
62	Section 040342 Détail 3/A-550	Pierre à replacer et réancrer : Démontez et repositionnez une pierre sortie de son lit. Restaurer le substrat avant de réinstaller la pierre et l'ancrer. Le traitement et la portée des travaux est la même que pour le remplacement mis à part que la pierre existante est conservée et réinstallée.	Unité	25	_____ \$	_____ \$
63	Section 040341	Réparations d'épaufrure de pierre : Les réparations d'épaufrure consistent en la récupération d'un petit morceau de pierre éclaté ou fracturé et de sa réinstallation à son emplacement d'origine sur la pierre endommagée. Enlever tout excès d'époxy cimentaire qui s'est échappée lors du serrage pendant qu'elle est à l'état de gel, juste avant qu'elle ne durcisse. Finir le pourtour du morceau recollé avec une injection de CHD pigmenté et d'un Shelter Coat.	Unité	175	_____ \$	_____ \$
64	Sections 040307 040308 Détail 6/A-551	Rejointoiement de surface maçonnerie de briques substrat intérieur et/ou extérieur (25 mm de profondeur) pour 1 m.ca. Mortier type 2. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.ca.	80	_____ \$	_____ \$
65	Sections 040307 040308 Détails 3 et 6/A- 551	Rejointoiement de surface maçonnerie de briques de parement intérieur et/ou extérieur (25 mm de profondeur) pour 1 m.ca. Mortier Type 3. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.ca.	50	_____ \$	_____ \$
66	Sections 040307 040308 Détails 6 et 8/A- 551	Rejointoiement en profondeur maçonnerie de pierre de taille (25 à 250 mm de profondeur) pour 1 m.lin. de la maçonnerie de pierre. Mortier type 2. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.lin.	200	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
67	Sections 040307 040308 Détails 6 et 7/A-551	Rejointoiement en profondeur maçonnerie de pierre à bossage hors-sol (25 à 250 mm de profondeur) pour 1 m.lin. de la maçonnerie de pierre. Mortier type 2. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.lin.	200	_____ \$	_____ \$
68	Sections 040307 040308 Détail 6/A-551	Rejointoiement en profondeur maçonnerie de pierre de fondations (25 à 250 mm de profondeur) pour 1 m.lin. de la maçonnerie de pierre. Mortier type 1. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.lin.	200	_____ \$	_____ \$
69	Sections 040307 040308 Détail 6/A-551	Rejointoiement de surface mortier modifié au latex pigmenté (25 mm de profondeur) pour 1 m.lin. de la maçonnerie de pierre. Mortier type 4. Comprend l'évidement des joints la fourniture et la pose du mortier, la cure et le contrôle la qualité.	m.lin.	150	_____ \$	_____ \$
70	Section 040306	Nettoyage de TYPE 1A : Nettoyage des dépôts noirs de saleté de pollution atmosphérique à la surface des parements de pierre/brique.	m.ca.	40	_____ \$	_____ \$
71	Section 040306	Nettoyage de TYPE 1B : Nettoyage des dépôts noirs de saleté de pollution atmosphérique sur les éléments sculptés et moulurés en pierre.	m.ca.	10	_____ \$	_____ \$
72	Section 040306	Nettoyage de TYPE 1C : Finition du béton du saut-de-loup sur la façade nord de l'Aile Est.	m.ca.	50	_____ \$	_____ \$
73	Section 040306	Nettoyage de TYPE 2 : Enlèvement du bitume et du goudron	m.ca.	5	_____ \$	_____ \$
74	Section 040306	Nettoyage de TYPE 3 : Enlèvement de peinture et/ou de produits d'étanchéité	m.ca.	5	_____ \$	_____ \$
75	Section 040306	Nettoyage de TYPE 4 : Enlèvement des taches d'oxyde ferreux (rouille) et d'oxydation de cuivre (taches vertes).	m.ca.	5	_____ \$	_____ \$
76	Section 040306	Nettoyage de TYPE no.6 : Enlèvement de l'efflorescence sur les murs de pierre et les murs de brique	m.ca.	50	_____ \$	_____ \$
77	Section 040306	Nettoyage de TYPE no.10 : Protection hydrofuge	m.ca.	12	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
TRAVAUX DE PLÂTRE PATRIMONIAL ET DE CRÉPI						
78	Section 090351	Crépi cimentaire : Retirer le crépi cimentaire lâche et refaire un nouveau crépi cimentaire sur 19mm de profondeur en trois couches. Voir aussi la note 10 dans la légende des interventions.	m.ca.	12	_____ \$	_____ \$
79	Section 090351	Démolition et ravalement de plâtre historiques existants : Ravalement soigneusement l'enduit de plâtre et l'enduit cimentaire – sur substrat de brique sans endommager la maçonnerie. Travaux selon la note 8 dans la légende des interventions intérieures.	m.ca.	50	_____ \$	_____ \$
80	Section 090351	Reconstruction de plâtre à neuf : faire réparation de plâtre sur substrat de brique ou sur lattes. Comprend la préparation, la pose du plâtre, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 22 dans la légende des interventions intérieures.	m.ca.	40	_____ \$	_____ \$
81	Section 090351	Resurfacement de plâtre : Comprend la préparation, la pose du plâtre, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 23 dans la légende des interventions intérieures.	m.ca.	30	_____ \$	_____ \$
82	Section 090351	Reconstruction de briques avec plâtre : Démolition de la portion du mur existant, rebâtir avec une maçonnerie de brique d'argile rouge neuve et replâtrer, fourniture et pose de la brique incluant mortier, pose du plâtre, cure et contrôle de la qualité. Travaux selon la note 24 dans la légende des interventions intérieures.	m.ca.	25	_____ \$	_____ \$
83	Section 090351	Trou à réparer dans le plâtre – petit : faire la réparation du trou dans le plâtre (sur substrat de brique) 25mm de diamètre et moins et jusqu'à 25mm de profondeur. Inclut la préparation, la pose du plâtre, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 25 dans la légende des interventions intérieures.	Unité	250	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
84	Section 090351	Trou à réparer dans le plâtre – grand : faire la réparation du trou dans le plâtre (sur substrat de brique) entre 25mm et 100mm de diamètre sur une profondeur de 25mm. Comprend la préparation, la pose du plâtre, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 26 dans la légende des interventions intérieures.	Unité	175	_____ \$	_____ \$
85	Sections 040331 090351	Trous dans la maçonnerie à boucher : Trous jusqu'à 25mm à boucher avec mortier de type 2. Comprend la fourniture, la pose, la cure et le contrôle de la qualité. Travaux selon la note 28 dans la légende des interventions intérieures.	Unité	35	_____ \$	_____ \$
86	Sections 040331 090351	Boîtier d'interrupteur à enlever et boucher : Enlever le boîtier électrique existant. Remplir la cavité avec un mortier de type 2 et replâtrer. Travaux selon la note BI dans la légende des interventions.	Unité	15	_____ \$	_____ \$
TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE PATRIMONIALE						
87	Sections 060315 080314 085205	Travaux de réparation d'une fissure – porte, cadres, impostes, escaliers et fenêtres en bois: Réparations d'une fissure avec la pâte époxydique flexible et pigmentée pour bois. La largeur moyenne des fissures à réparer est de 6mm et plus et la longueur moyenne est de 450mm. Travaux selon les détails typiques. Inclut tous les travaux connexes.	Unité	80	_____ \$	_____ \$
88	Sections 060315 080314 085205	Travaux de reconstruction rosignol mouluré– porte, cadres, impostes, escaliers et fenêtres en bois: Enlever le bois endommagé ou pourri jusqu'au moins 25 mm au-delà de la dernière trace de dommage ou de pourriture. Pratiquer une cavité dans l'élément existant afin d'y insérer les éléments en bois lamellé. Prévoir rosignol mouluré de 100mmx100mmx25mm Travaux selon les détails typiques. Inclut tous les travaux connexes.	Unité	25	_____ \$	_____ \$

Article	Réf.	Description	Unité	Quantité estimative supp. aux plans et devis	Prix unitaire ferme	Prix total calculé
89	Sections 060315 080314 085205	Travaux de reconstruction d'une surface pourrie pâte époxydique – portes, cadres, impostes et fenêtre en bois : Reconstruction d'une surface pourrie avec pâte époxydique flexible (moins de 50mm cube). Retirer le bois pourri jusqu'au bois sain et appliquer un consolidant à bois liquide sur le bois 25 x 25 x 25 mm. sain avant de réparer avec une pâte époxydique flexible. Travaux selon les détails typiques. Inclut tous les travaux connexes.	Unité	10	_____ \$	_____ \$
TOTAL – Prix unitaires fermes calculés pour quantités additionnelles (taxes en sus):						_____ \$

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION

Le montant total de la soumission est établi en additionnant le montant total des tableaux 1, 2 et 3:

TABLEAU 1: TOTAL - Prix forfaitaires (taxes en sus):	_____ \$
TABLEAU 2: TOTAL - Prix unitaires calculés (taxes en sus):	_____ \$
TABLEAU 3: TOTAL – Prix unitaires calculés pour quantités additionnelles (taxes en sus):	_____ \$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (taxes en sus):	_____ \$

APPENDICE 3 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L’APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L’entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu’inclus à l’annexe B « Rapport volontaire d’apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l’invitation à soumissionner: _____

Nombre d’employés de l’entreprise: _____

Nombre planifié d’apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

Sera complété par l'autorité contractant lors de l'attribution du contrat.

APPENDICE 4 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

SERONT NOMMES A L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

Responsable technique :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère : _____

Division : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

courriel : _____

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DE QUALIFICATION

Table des matières:

SECTION 1 Définitions

SECTION 2 Soumissionnaire

2.1 Déclaration du soumissionnaire

2.2 Expérience du soumissionnaire

SECTION 3 Surintendant du soumissionnaire

3.1 Surintendant du soumissionnaire

3.2 Expérience du Surintendant du soumissionnaire

SECTION 4 Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale

4.1 Entrepreneur en maçonnerie patrimoniale

4.2 Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale

SECTION 5 Expérience de l'entrepreneur en ébénisterie et portes/fenêtres patrimoniales

5.1 Entrepreneur en ébénisterie et portes/fenêtres patrimoniales

5.2 Expérience de l'entrepreneur en ébénisterie et portes/fenêtres patrimoniales

SECTION 6 Expérience de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales

6.1 Entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales

6.2 Expérience de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales

SECTION 1 DÉFINITIONS

- **Soumissionnaire** : Personne ou entité (ou, dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui soumettent une offre en vue d'exécuter un contrat de biens ou de services, ou les deux. Le terme ne comprend **pas** la société mère, les filiales ou autres affiliées du Soumissionnaire, ni ses sous-traitants.
- **Client** : Maître d'ouvrage qui finance l'exécution d'un projet, ou son représentant. Il participe directement à la passation d'un contrat visant des travaux de construction dans le cadre d'un projet achevé.
- **Bâtiment patrimonial** : Désigne un bâtiment vieux de 50 ans ou plus qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.
- **Surintendant de chantier** : Selon les Conditions générales 2.6 de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (2008-05-12), le surintendant est entièrement responsable des opérations de l'entrepreneur pendant l'exécution des travaux et est autorisé à accepter, au nom de l'entrepreneur, les avis, ordres ou autres communications données au surintendant ou à l'entrepreneur relativement aux travaux.

De plus, il possède de l'expérience dans la gestion et la coordination de sous-traitants et il supervise le chantier et possède une bonne compréhension des enjeux associés au travail exécuté (effort, séquence des travaux, durée de ce genre de travaux, etc).

- **Projet patrimonial** : Désigne un projet de remise en valeur d'un bâtiment vieux de plus de 50 ans et qui comporte des caractéristiques architecturales d'intérêt.
- Nouvelle couverture métallique historique sur un **bâtiment patrimonial de grande envergure** : Désigne une toiture de plus de 400m.c. d'un bâtiment patrimonial
- Nouvelle couverture à baguette à **géométrie complexe** : Désigne une toiture ayant plus de deux versants avec lucarnes, corniches, cheminées, annexes, etc.
- **Projets majeurs** : Désigne un projet de constructions et /ou réhabilitation de bâtiment de plus de \$15 000 000.
- **Grosses pierres** : Désigne une pierre de plus de 150 kilogrammes.
- **Brique patrimoniale** : Désigne tous ouvrages de maçonnerie existante en brique et /ou ouvrage de remplacement avec des matériaux neufs (briques neuves) dans des ouvrages existants d'un bâtiment patrimonial.
- **Maçonnerie massive** : Désigne tous ouvrages de maçonnerie qui n'est pas uniquement composé d'un parement simple. Donc la composition des ouvrages de maçonnerie comporte plus qu'une composante dans son épaisseur.
- Pose de fenêtres neuves **complexes** : Désigne des fenêtres de dimensions non standards et qui peuvent comporter des caractéristiques particulières tel que des composantes acoustiques et /ou particularités de construction non conventionnelles.
- **Patrimonial** : Qualificatif général désignant tout ouvrages ou parties d'ouvrages composant un bâtiment ou parties d'un bâtiment que l'on considère comme structure historique ou de plus de 50 ans.

SECTION 2 SOUMISSIONNAIRE

2.1 Déclaration - Soumissionnaire

Je, soussigné(e), à titre de mandant du soumissionnaire, atteste par la présente que les renseignements fournis en réponses aux sections 2 à 6 sont, à ma connaissance, exacts.

Nom : _____

Signature : _____

2.2 Expérience du Soumissionnaire

2.2.1 Expérience – projets majeurs

Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience à titre d'entrepreneur général dans l'exécution et la coordination de projets majeurs. Afin de démontrer son expérience, le soumissionnaire doit présenter deux (2) projets qu'il a exécutés et complétés au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres et dont la valeur globale de chaque projet est de 15 000 000 \$ (taxes incluses) ou plus.

Chacun des deux (2) projets présentés doit contenir des travaux en réhabilitation de bâtiments existants.

Informations à fournir pour chacun des projets:

- Titre du projet et localisation
- Période d'exécution du projet (date de début et de fin)
- Coût de construction global du projet (coût initial et coût final)
- Références:
 - coordonnées architecte (nom, numéro de téléphone et courriel)
 - coordonnées donneur d'ouvrage (nom, numéro de téléphone et courriel)
- Description du projet.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, nous recommandons au soumissionnaire d'utiliser le formulaire proposé pour présenter chacun de ses projets (voir formulaire 2.2.1 de la page suivante) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

FORMULAIRE 2.2.1 – Formulaire de présentation de projets majeurs

Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût global du projet (minimum 15 000 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET

Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

DESCRIPTION DU PROJET

--

*** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.

2.2.2 Expérience – entrepreneur général en projets patrimoniaux

Le soumissionnaire doit avoir de l'expérience à titre d'entrepreneur général dans l'exécution et la coordination de projets de nature patrimoniale. Afin de démontrer son expérience, le soumissionnaire doit présenter deux (2) projets qu'il a exécutés et complétés au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres et dont la valeur globale de chaque projet est de 7 500 000 \$ (taxes incluses) ou plus.

Chacun des deux (2) projets présentés doit contenir des travaux de nature patrimoniale (restauration et/ou réhabilitation patrimoniale) d'une valeur minimale de 1 500 000 \$ (taxes incluses) et comprendre au moins deux (2) éléments parmi les quatre (4) suivants :

1. projets contenant des travaux de restauration de maçonnerie patrimoniale
2. projets comprenant des travaux de restauration de portes et fenêtres patrimoniales en bois
3. projets comprenant des travaux de remplacement de couvertures métalliques patrimoniales
4. projets comprenant des travaux d'ébénisterie patrimoniale

Dans l'ensemble, les deux (2) projets présentés doivent couvrir au moins deux (2) des quatre (4) éléments énumérés ci-dessus.

Le soumissionnaire doit présenter les références du client pour chacun des projets présentés ainsi que les coordonnées de chacune des références afin que le gouvernement du Canada puisse communiquer avec ces derniers.

Informations à fournir pour chacun des projets:

- Titre du projet et localisation
- Période d'exécution du projet (date de début et de fin)
- Coût de construction global du projet (coût initial et coût final)
- Coût de construction en travaux de nature patrimoniale parmi les quatre (4) éléments énumérés ci-dessus (coût initial et coût final)
- Références:
 - coordonnées architecte (nom, numéro de téléphone et courriel)
 - coordonnées donneur d'ouvrage (nom, numéro de téléphone et courriel)
- Description du projet. Vous devez décrire clairement les types d'interventions réalisés parmi les quatre (4) éléments énumérés ci-dessus.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, nous recommandons au soumissionnaire d'utiliser le formulaire proposé pour présenter chacun de ses projets (voir formulaire 2.2.2 de la page suivante) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

FORMULAIRE 2.2.2 – Formulaire de présentation de projets patrimoniaux

Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût global du projet (minimum 7 500 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	
Coût en travaux de nature patrimoniale (minimum 1 500 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET

Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

Éléments patrimoniaux dans le cadre du projet: <i>(veuillez cocher les éléments applicables) -----></i>	Oui	Non
Le projet comprend des travaux de restauration de maçonnerie patrimoniale		
Le projet comprend des travaux de restauration de portes et fenêtres patrimoniales en bois		
Le projet comprend des travaux de remplacement de couvertures métalliques patrimoniales		
Le projet comprend des travaux d'ébénisterie patrimoniale		

LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT CONTENIR AU MOINS 2 DES 4 ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS

Rappel: dans l'ensemble, les 2 projets présentés doivent couvrir au moins 2 des 4 éléments précédents

DESCRIPTION DU PROJET

--

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

***** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.**

SECTION 3 SURINTENDANT DU SOUMISSIONNAIRE

3.1 Surintendant du soumissionnaire

Nom du surintendant proposé : _____

Nombre d'année d'expérience en tant que surintendant : _____

Nombre d'années à travailler pour le Soumissionnaire: _____

Veillez soumettre le CV du surintendant proposé.

(L'omission de fournir une des informations demandées dans cet encadré ne constituera pas un motif de rejet de la soumission)

3.2 Expérience du surintendant du soumissionnaire

Le surintendant doit avoir de l'expérience dans les projets de restauration/réhabilitation patrimoniale. Afin de démontrer son expérience, le Soumissionnaire doit présenter deux (2) projets où l'individu proposé a agi en tant que surintendant. Chacun de ces projets doit avoir une valeur globale de 7 500 000 \$ (taxes incluses) ou plus et avoir été complété au cours des dix (10) années précédant la date d'émission de la demande de qualification.

Chacun des deux (2) projets doit comprendre un volet de restauration et/ou de réhabilitation patrimoniale d'une valeur minimale de 1 000 000 \$ (taxes incluses) et comprendre au moins deux (2) des éléments parmi les cinq (5) suivants:

1. projets comprenant des travaux de restauration de maçonnerie patrimoniale;
2. projets comprenant des travaux de restauration de portes et fenêtres patrimoniales en bois
3. projets comprenant des travaux de remplacement de couvertures métalliques patrimoniales
4. projets comprenant des travaux d'ébénisterie patrimoniale
5. projets comprenant des travaux de conservation et de restauration de plâtres historiques

Dans l'ensemble, les deux (2) projets présentés doivent couvrir au moins trois (3) des cinq (5) éléments énumérés ci-dessus.

Informations à fournir pour chacun des projets:

- Titre du projet et localisation
- Période d'exécution du projet (date de début et de fin)
- Coût de construction global du projet (coût initial et coût final)
- Coût de construction en travaux de nature patrimoniale parmi les cinq (5) éléments énumérés ci-dessus (coût initial et coût final)
- Références:
 - coordonnées architecte (nom, numéro de téléphone et courriel)
 - coordonnées donneur d'ouvrage (nom, numéro de téléphone et courriel)
- Description du projet. Vous devez décrire clairement les types d'interventions réalisés parmi les cinq (5) éléments énumérés ci-dessus.

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, nous recommandons au soumissionnaire d'utiliser le formulaire proposé pour présenter chacun de ses projets (voir formulaire de présentation de projet 3.2) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

FORMULAIRE 3.2 – Formulaire de présentation de projet du surintendant du soumissionnaire

Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût global du projet (minimum 7 500 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	
Coût en travaux de nature patrimoniale (minimum 1 000 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET

Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

Éléments patrimoniaux dans le cadre du projet: <i>(veuillez cocher les éléments applicables) -----></i>	Oui	Non
Le projet comprend des travaux de restauration de maçonnerie patrimoniale		
Le projet comprend des travaux de restauration de portes et fenêtres patrimoniales en bois		
Le projet comprend des travaux de remplacement de couvertures métalliques patrimoniales		
Le projet comprend des travaux d'ébénisterie patrimoniale		
Le projet comprend des travaux de conservation et de restauration de plâtres historiques		

LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT CONTENIR AU MOINS 2 DES 5 ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS

Rappel: dans l'ensemble, les 2 projets présentés doivent couvrir au moins 3 des 5 éléments précédents

DESCRIPTION DU PROJET

--

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

***** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.**

SECTION 4 ENTREPRENEUR EN MAÇONNERIE PATRIMONIALE

4.1 Entrepreneur en maçonnerie patrimoniale

Nom de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale qui travaillera au projet : _____

Numéro de licence RBQ de l'entrepreneur qui travaillera au projet : _____

L'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale rencontre-t-il les exigences d'expériences énumérées à l'article 3.2?

Cochez: OUI _____ NON _____

(L'omission de fournir une des informations demandées dans cet encadré ne constituera pas un motif de rejet de la soumission)

4.2 Expérience de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres et réalisés par l'entrepreneur en restauration de maçonnerie patrimoniale qui exécutera les travaux.

Chacun des trois (3) projets doit comprendre des travaux de nature patrimoniale (restauration de maçonnerie de pierre historique) d'une valeur minimale de 2 500 000 \$ (taxes incluses) et comprendre au moins cinq (5) éléments parmi les douze (12) suivants :

1. restauration de maçonnerie en pierres à moellons du XIXe siècle
2. démontage/remontage de parement de maçonnerie de pierre avec restauration du substrat en brique et en pierre
3. remplacement de pierres de parement
4. évidement des joints de mortier manuellement (sans scie rotative)
5. étaieage des ouvrages lors des travaux de démontage et de remplacement de pierre
6. manipulation de grosses pierres à poser ou à réinstaller
7. mortiers brassés sur place avec contrôle de qualité requis
8. réparations de pierres (flipots, consolidation par ancrage, injection de fissures avec de la chaux hydraulique dispersée, etc.)
9. pose d'ancrages Cintec jusqu'à 2,5 mètres de longueur
10. techniques de nettoyage de maçonnerie par microabrasion avec le système JOS
11. taillage et sculpture de pierres (pierres de taille et taillage de pierres à bossage)
12. restauration d'ouvrages en maçonnerie de brique patrimoniale

Dans l'ensemble, les trois (3) projets présentés doivent couvrir au moins huit (8) des douze (12) éléments énumérés ci-dessus.

Informations à fournir pour chacun des projets:

- Titre du projet et localisation
- Période d'exécution du projet (date de début et de fin)
- Coût de construction en travaux de maçonnerie patrimoniale (coût initial et coût final)
- Références:
 - coordonnées architecte (nom, numéro de téléphone et courriel)
 - coordonnées donneur d'ouvrage (nom, numéro de téléphone et courriel)
- Description du projet. Vous devez décrire clairement les types d'interventions réalisés parmi les douze (12) éléments énumérés ci-dessus.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, nous recommandons au soumissionnaire d'utiliser le formulaire proposé pour présenter chacun des projets de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale (voir formulaire 4.2 de la page suivante) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

FORMULAIRE 4.2 – Formulaire de présentation de projet de l'entrepreneur en maçonnerie patrimoniale	
Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût en travaux de maçonnerie patrimoniale (minimum 2 500 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET			
Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

Éléments patrimoniaux dans le cadre du projet: <i>(veuillez cocher les éléments applicables) -----></i>	Oui	Non
Le projet comprend des travaux de restauration de maçonnerie en pierres à moellons du XIXe siècle		
Le projet comprend des travaux de démontage/remontage de parement de maçonnerie de pierre avec restauration du substrat en brique et en pierre		
Le projet comprend des travaux de remplacement de pierres de parement		
Le projet comprend des travaux d'évidement des joints de mortier manuellement (sans scie rotative)		
Le projet comprend des travaux d'étalement des ouvrages lors des travaux de démontage et de remplacement de pierre		
Le projet comprend des travaux de manipulation de grosses pierres à poser ou à réinstaller		
Le projet comprend des travaux de mortiers brassés sur place avec contrôle de qualité requis		
Le projet comprend des travaux de réparations de pierres (flipots, consolidation par ancrage, injection de fissures avec de la chaux hydraulique dispersée, etc.)		
Le projet comprend des travaux de pose d'ancrages Cintec jusqu'à 2,5 mètres de longueur		
Le projet comprend des travaux de techniques de nettoyage de maçonnerie par microabrasion avec le système JOS		
Le projet comprend des travaux de taillage et sculpture de pierres (pierres de taille et taillage de pierres à bossage)		
Le projet comprend des travaux de restauration d'ouvrages en maçonnerie de brique patrimoniale		

LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT CONTENIR AU MOINS 5 DES 12 ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS
<u>Rappel:</u> dans l'ensemble, les 3 projets présentés doivent couvrir au moins 8 des 12 éléments précédents.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

DESCRIPTION DU PROJET

*** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

portes/fenêtres patrimoniales (voir formulaire 5.2 de la page suivante) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

FORMULAIRE 5.2 – Formulaire de présentation de projet de l'entrepreneur en ébénisterie et portes/fenêtres patrimoniales

Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût en travaux d'ébénisterie et portes/fenêtres patrimoniales (minimum 250 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET

Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

Éléments patrimoniaux dans le cadre du projet: <i>(veuillez cocher les éléments applicables) -----></i>	Oui	Non
Le projet comprend des travaux de restauration de fenêtres à guillotine centenaire en bois (travail sur place et en atelier)		
Le projet comprend des travaux de restauration de fenêtres à battant centenaire en bois (travail sur place et en atelier)		
Le projet comprend des travaux de restauration de portes massives centenaires en bois (travail sur place et en atelier)		
Le projet comprend des travaux de restauration d'éléments architecturaux historiques en bois (ex. : lambris, cadres de portes intérieures à caisson)		
Le projet comprend des travaux de pose de fenêtres neuves complexes dans un environnement patrimonial avec murs de maçonnerie massive		

LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT CONTENIR AU MOINS 3 DES 5 ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS

Rappel: dans l'ensemble, les 3 projets présentés doivent couvrir au moins 4 des 5 éléments précédents.

DESCRIPTION DU PROJET

--

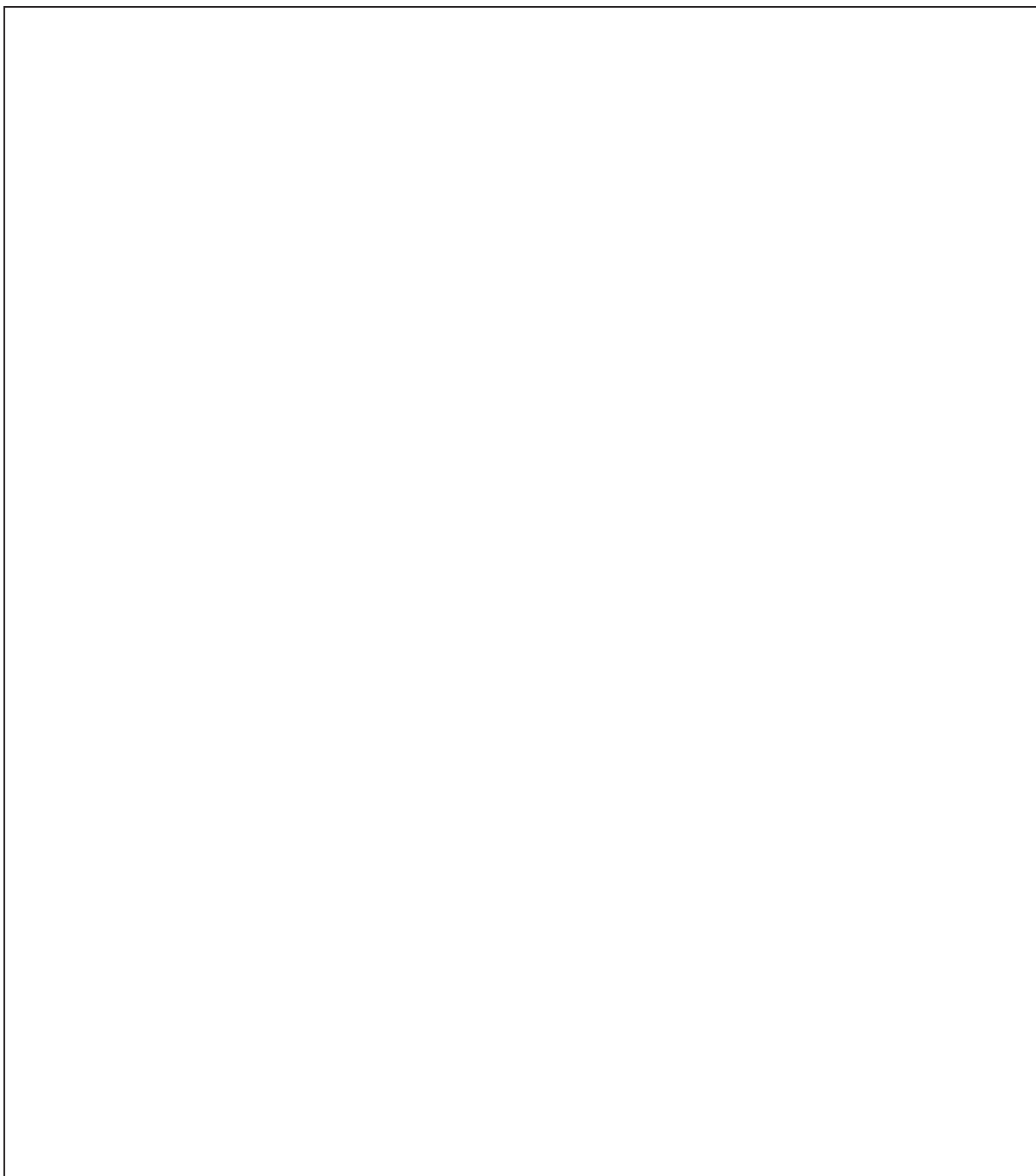
Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219



***** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.**

SECTION 6 ENTREPRENEUR EN FERBLANTERIE ET COUVERTURES MÉTALLIQUES PATRIMONIALES

6.1 Entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales

Nom de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales qui travaillera au projet : _____

Numéro de licence RBQ de l'entrepreneur qui travaillera au projet : _____

L'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales rencontre-t-il les exigences d'expériences énumérées à l'article 5.2?

Cochez: OUI _____ NON _____

(L'omission de fournir une des informations demandées dans cet encadré ne constituera pas un motif de rejet de la soumission)

6.2 Expérience de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets ayant été complétés au cours des dix (10) années précédant la date de clôture de l'appel d'offres et réalisés par l'entrepreneur en ferblanterie et en couvertures métalliques patrimoniales qui exécutera les travaux.

Chacun des trois (3) projets doit comprendre des travaux de nature patrimoniale (remplacement de couverture métallique historique et/ou remplacement de couverture historique en cuivre et/ou remplacement de couverture historique à baguette en cuivre) d'une valeur minimale de 1 250 000 \$ (taxes incluses) et comprendre au moins trois (3) éléments parmi les six (6) suivants :

1. remplacement de couvertures en cuivre
2. nouvelle couverture à baguette à géométrie complexe
3. nouvelle couverture métallique historique sur un bâtiment patrimonial de grande envergure
4. nouvelle couverture métallique à baguette dans un contexte patrimonial
5. fabrication et pose d'ornements en cuivre
6. nouvelle couverture métallique conique sur tourelle

Dans l'ensemble, les trois (3) projets présentés doivent couvrir au moins cinq (5) des six (6) éléments énumérés ci-dessus.

Informations à fournir pour chacun des projets:

- Titre du projet et localisation
- Période d'exécution du projet (date de début et de fin)
- Coût de construction en travaux de ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales (coût initial et coût final)
- Références:
 - coordonnées architecte (nom, numéro de téléphone et courriel)
 - coordonnées donneur d'ouvrage (nom, numéro de téléphone et courriel)
- Description du projet. Vous devez décrire clairement les types d'interventions réalisés parmi les six (6) éléments énumérés ci-dessus.

Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219

Bien qu'il ne soit pas obligatoire de le faire, nous recommandons au soumissionnaire d'utiliser le formulaire proposé pour présenter chacun des projets de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales (voir formulaire 6.2 de la page suivante) afin de réduire le risque d'omettre de l'information à fournir dans la soumission.

Le Canada se réserve le droit de contacter les références (architecte et/ou client) afin de valider l'information inscrite dans la présentation du projet.

FORMULAIRE 6.2 – Formulaire de présentation de projet de l'entrepreneur en ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales	
Titre du projet:	
Localisation (adresse complète du bâtiment visé par les travaux):	

Période d'exécution:	Début:		Fin:	
Coût en travaux de ferblanterie et couvertures métalliques patrimoniales (minimum 1 250 000 \$ incl. taxes):	Initial:		Final:	

RÉFÉRENCES POUR LE PROJET			
Nom du client:		Nom de l'architecte:	
Nom du contact chez le client:		Nom du contact chez l'architecte:	
Téléphone:		Téléphone:	
Adresse courriel:		Adresse courriel:	

Éléments patrimoniaux dans le cadre du projet: <i>(veuillez cocher les éléments applicables) -----></i>	Oui	Non
Le projet comprend des travaux de remplacement de couvertures en cuivre		
Le projet comprend des travaux de nouvelle couverture à baguette à géométrie complexe		
Le projet comprend des travaux de nouvelle couverture métallique historique sur un bâtiment patrimonial de grande envergure		
Le projet comprend des travaux de nouvelle couverture métallique à baguette dans un contexte patrimonial		
Le projet comprend des travaux de fabrication et pose d'ornements en cuivre		
Le projet comprend des travaux de nouvelle couverture métallique conique sur tourelle		

LE PROJET DOIT OBLIGATOIREMENT CONTENIR AU MOINS 3 DES 6 ÉLÉMENTS PRÉCÉDENTS
<u>Rappel:</u> dans l'ensemble, les 3 projets présentés doivent couvrir au moins 5 des 6 éléments précédents.

DESCRIPTION DU PROJET

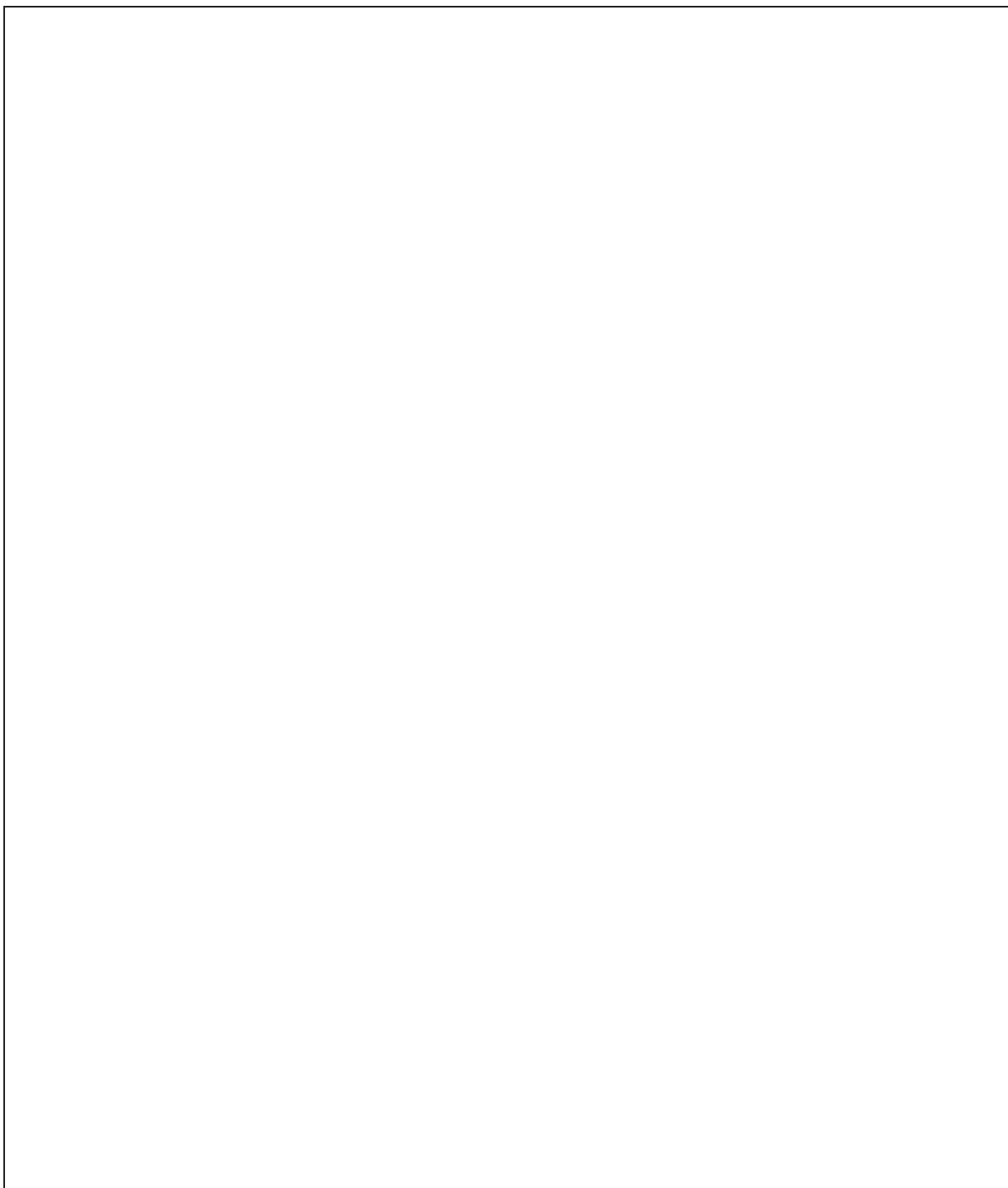
Solicitation No – N° de l'invitation
EE520-151410/B

Amd. No. – N° de la modif.

Buyer ID – id de l'acheteur
qcm009

Client Ref No. – N° de réf. du client
EE520-151410

File No. – N° du dossier
QCM-4-37219



***** Au besoin, vous pouvez joindre d'autres feuilles pour décrire plus amplement le projet.**

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (N'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises				\$	\$	\$
Responsabilité complémentaire/excédentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **10 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **10 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé

(Ajouter des lignes au besoin)